

L'ÉDITO

Béatrice Delvaux

EDITORIALISTE EN CHEF

HYPOCRISIES ET LIBERTÉ DE LA PRESSE

Trois préalables avant d'aller plus avant sur le sujet « chroniqueuse suspendue de RTL », qui virait hier à l'hystérie.

Préalable numéro 1. La liberté de presse et d'expression est à préserver absolument. Avec les juges, les journalistes sont les premiers à subir les pressions de pouvoirs mécontents, abusifs ou autocratiques, qui cherchent à museler ces voix indépendantes qui ne sont pas là pour servir le pouvoir en place mais pour le

contrôler. Et sont, à ce titre, les garde-fous de la démocratie.

Préalable numéro 2. Les journalistes ont des droits mais aussi des devoirs. Ils sont ainsi soumis à des règles déontologiques. Le respect de celles-ci les protège des accusations de produire des « fake news », bien trop utilisées aujourd'hui par ceux qui veulent décrédibiliser ceux qui ne dansent pas comme ils sifflent. A l'inverse, le non-respect de ces règles doit être sanctionné. Un conseil de déontologie a d'ailleurs été créé en Belgique pour contrer le grief, très justement émis à l'époque, d'une profession qui réglait bien trop ses problèmes en vase clos. Préalable numéro 3. Si un homme ou une femme politique n'est pas d'accord avec un article ou reportage d'un journaliste, il peut solliciter un droit de réponse, faire part de son différend à l'auteur ou à sa hiérarchie.

La presse belge n'est donc pas la jungle sans foi ni loi que certains dans le monde politique, pro-

jettent trop souvent. Dans ce contexte, l'« affaire » de la chroniqueuse suspendue par RTL après des propos jugés outranciers par sa chaîne, concentre son quota

d'hypocrisie et d'exagérations.

Cette affaire concentre son quota d'hypocrisie et d'exagérations

Hypocrisie de l'employeur qui recourt à certains « polémistes » ou « chroniqueurs » politiques qui ont pour évidente mission de flirter avec la ligne rouge, pour *in fine* les dézinguer d'un coup sec sur une occasion prétexte. Et voilà

comment une décision relevant de la gestion de son antenne par un employeur, prise au mauvais moment, passe soudain pour une atteinte à la liberté d'expression et de l'interventionnisme politique.

Hypocrisie de partis qui font preuve d'indignation sélective, défendant la liberté d'expression des journalistes dont ils estiment qu'ils « servent » leur ligne, tout en étant peu avares de mesures ou d'expressions visant à décrédibiliser, déstabiliser voire ostraciser les autres. On l'a vu, à gauche autrefois comme à droite aujourd'hui : chacun défend les « siens »

ou ceux qu'ils jugent un moment comme tels, alors que c'est la protection de tous, indifféremment et avec la même virulence, qu'on attend d'eux.

Hypocrisie de Theo Francken *in fine* qui, dès dimanche soir, instrumentalisait des éléments factuels non établis pour mettre un opposant politique dans l'embarras.

« *J'ai peur de ces verts* » : voilà qui venait bien à propos pour faire oublier la revendication de ses inspirations d'extrême droite pour sa politique migratoire. On remarquera au passage avec quelle vitesse les indignations changent de cible.